

Descriptif du droit d'usage « Communication interne »

Conformément aux termes du contrat de concession de droit d'usage des images **Hommes de Terre ©**, par « communication interne » on entend tous usages relatifs à la communication interne de l'Entreprise cliente, à savoir :

- l'insertion de l'image ou des images retenue(s) dans un(les) lot(s) par le Client dans l'Intranet de l'Entreprise cliente;
- l'insertion de l'image ou des images retenue(s) dans un(les) lot(s) par le Client dans tous les types de rapports, supports papier ou documents internes de l'Entreprise cliente;
- l'usage de l'image ou des images retenue(s) dans un(les) lot(s) par le Client à l'occasion de tout type de manifestation interne organisée par l'Entreprise cliente à l'attention de ses employés ;
- Tous autres types d'usages qui s'inscrivent dans le cadre exclusivement réservé à la communication interne de l'Entreprise cliente ;

tous ces droits étant par définition exclusivement réservés à l'usage des images **Hommes de Terre ©** et qui ne font l'objet d'aucune autre manipulation, transformation ou retraitement par le Client lui-même ou par un de ses sous-traitants auquel il pourrait faire appel dans le cadre du montage de ces images.

Pour
Bruno MILLET

Le Client
Nom, Prénom
.....,
Fonction
.....

Paraphe

Paraphe